COMMUNE DE CHAUMONT-GISTOUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORET DOMANIALE INDIVISE DU BOIS DE VILLERS

Projet de décision qui relève de la *catégorie A2* des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement.

Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

Enquête publique organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'administration communale porte à la connaissance de la population que le projet de **Plan d'Aménagement Forestier (PAF) de la Forêt Domaniale Indivise du Bois de Villers** dont l'auteur est le Service public de Wallonie- Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement - Département de la nature et des forêts - Direction extérieure de Mons, ainsi que le **Rapport d'Incidences Environnementales (RIE),** sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par la commune de Chaumont-Gistoux et la Région wallonne, toutes les deux propriétaires indivisaires de la Forêt Domaniale Indivise du Bois de Villers.

La durée de cette enquête est de 45 jours.
Date de début de l'enquête publique : 02/10/2023
Date de fin de l'enquête publique : 16/11/2023
Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête publique :

Administration communale de Chaumont-Gistoux, Rue Colleau, n°2, 1325 Chaumont-Gistoux
Le 16/11/2023 à 12h

Administration communale de Wavre, au Service Environnement, Place des Carmes 8, 1300 Wavre
Le 16/11/2023 à 10h

Réclamations et observations peuvent être adressées aux adresses suivantes jusqu'au 16/10/2023 :

Par voie postale

- Administration communale de Chaumont-Gistoux, Rue Colleau, 2, 1325 Chaumont-Gistoux
- Administration communale de Wavre, Place de l'Hôtel de Ville, 1, 1300 Wavre

Par e-mail

- Pour la commune de Chaumont-Gistoux : morgane.goyens@chaumont-gistoux.be
- Pour la commune de Wavre : environnement@wavre.be

L'enquête publique est réalisée sur le territoire des communes de Chaumont-Gistoux et de Wavre.

Le dossier peut être consulté auprès des Administrations communales concernées, à partir de la date de début jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à savoir à partir du 02/10/2023 jusqu'au 16/11/2023, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 9h à 12h) ainsi que le samedi matin sur rendez-vous (de 9h à 11h).

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au moins 48h à l'avance :

- Pour la Commune de Chaumont-Gistoux, auprès du service Environnement (Mme GOYENS Morgane : 010/68.72.43 - Conseillère en Environnement).
- Pour la Commune de Wavre, auprès du service Environnement (M. LAVENDY : 010/23.04.55 - Conseiller)

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de ces Administrations communales dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.
Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (même agent que cité ci-dessus).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès des personnes dont les coordonnées sont reprises ci-dessus, à la Direction de Mons (16, Rue Achille Legrand à 7000 MONS – 065/32 82 43) et des Services centraux du Département de la Nature et des Forêts (Av. Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes – 081/33 58 64).

Les autorités compétentes pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique sont le Gouvernement wallon et le Conseil communal de Chaumont-Gistoux.

Fait à Chaumont-Gistoux, le 25 septembre 2023

Par le Collège :

Le Directeur général, ff Cédric THIBOU	La Bourgmestre, a.i. Bérangère AUBECQ